Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté n° « UFR Sciences 20221104-3 »

Arrêté UFR Sciences

Licence chimie en télé-enseignement - 2022-2023

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence domaine **« Sciences et Technologie »,** mention « **Chimie** », parcours « **Physique-Chimie** » **en télé-enseignement**, est composé comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

LICENCE 2ème année
Semestre 3, 4 et jury d'année – CHIMIE Parcours Physique-Chimie
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Micael HARDY Suppléant(e) : Anne-Laure FEHREMBACH Liste des membres : Valérie ROUBAUD, Caroline MOSSÉ **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Aix*Marseille université
Socialement engagée

LICENCE 3ème année
Semestre 5, 6 et jury d'année – CHIMIE Parcours Physique-Chimie
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Paul BREMOND Suppléant(e) : Anne-Laure FEHREMBACH Liste des membres : Micael HARDY, Sandrine FERRI **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

JURY DE DIPLOME (DEUG et MENTION)
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Carole BAFFERT Suppléant(e) : Paul BREMOND Liste des membres : Anne-Laure FEHREMBACH, Micael Hardy, Sandrine FERRI **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 04 novembre 2022

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

Université d'Aix Marseille · AMU ·